



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance du conseil municipal du **26 Mai 2011**

L'an deux mille onze, le vingt six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MÉTRAL, Maire.

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVÊQUE Adjoint, Jean-Marie BARRÉ, Françoise BLANCHET, Michel BLOT, Jacqueline CORBEAU, Christian DELANOË, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LEBRUMAN, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Josiane MARAIS, Fabienne PICAN, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Thierry BILLORÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Daniel CAILLOT (procuration à Claude DUGUEY), Michèle DEBONO (procuration à Elisabeth LEGRAND), Daniel DEPINCÉ (procuration à Jean-Michel HEC), Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Michel MADORÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Yolanda TESNIERE**, a été désignée comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Madame TESNIERE

Date de convocation : 20 mai 2011

Date d'affichage : 3 juin 2011

- : - : - : - : - : -

COMMUNICATION DU TIRAGE AU SORT DU JURY DES ASSISES

Monsieur MÉTRAL communique à l'assemblée la liste préparatoire des 9 personnes, inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, qui ont été tirées au sort, publiquement en présence de Alain SEVÈQUE, adjoint, Jean-Marie BARRÉ, Jean-Michel HEC, conseillers.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011 (SÉANCES 1 ET 2)

Monsieur DUGUEY évoquant l'annexe du compte rendu de la 2nde séance, demande si la CASA désigne la communauté d'agglomération.

Monsieur MÉTRAL confirme la dénomination du sigle CASA : Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération.

Les comptes rendus des réunions du 28 avril 2011, 1^{ère} et 2^{ème} séances sont adoptés à **l'unanimité**.

1. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

La participation est fixée à **0,23 €** par habitant (montant identique à 2010)
soit : 0,23 € x 4 639 habitants = **1 066,97 €**

Vu l'exposé de Monsieur BARRÉ, après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de participer au Fonds Départemental d'Aide au Jeunes en Difficulté pour un montant de **1 066,97€**.

2. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

La participation est fixée à **0,70 €** par habitant (montant identique à 2010)
soit : 0.70 € x 4 639 habitants = **3 247,30 €**.

Vu l'exposé de Mr BARRÉ, après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** de participer au Fonds de Solidarité pour le logement pour un montant de **3 247,30 €**.

3. AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur LEMÉTAYER liste les événements familiaux susceptibles de délivrance d'autorisations spéciales d'absence, en précisant que les absences accordées pour la garde d'enfants malade le sont pour permettre aux parents de s'organiser. Il s'agit d'harmoniser le régime d'autorisation avec celui des collectivités locales de la région.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'adopter, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, des autorisations d'absence pour des événements personnels et familiaux comme suit :

EVENEMENTS	AUTORISE
MARIAGE-PACS	
Agent	5 jours
Enfant	3 jours
Parents proches de l'agent : père, mère, frère, sœur, petit-fils, petite-fille	1 jour
DECES	
Conjoint	5 jours
Enfant	5 jours
Père, Mère	5 jours
Frère, soeur	2 jours
Parents de l'agent : Grands-parents, oncle, tante, neveu, nièce. Beaux-parents, beau -frère, belle-soeur	1 jour

MALADIE GRAVE	
Conjoint	Sur avis
Enfant	de l'autorité territoriale
Parent	Minimum 3 jours
MALADIE : Garde d'un enfant malade	
Enfant jusqu'à 16 ans	<i>Circulaire Ministérielle du 20 juillet 1982</i> Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour (6 jours pour un agent à temps complet) Sous réserve de la délivrance d'un certificat médical
CONCOURS	
Fonctionnaire passant un concours	Sur avis de
Enfant	L'autorité territoriale

La délibération du 24 juin 2009 portant sur le même objet est annulée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée de l'obligation faite aux communes de tenir un Conseil Municipal le vendredi 17 juin. Ce conseil a pour but d'élire les 15 délégués de la commune d'Agneaux en vue des élections sénatoriales du mois de septembre. A cette occasion, il sera décidé ou non de maintenir le conseil initialement prévu le 30 juin. La séance se tiendra à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 20h45.

Le Maire,

A. MÉTRAL